

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 18 décembre 1935 interdisant aux indigènes la vente de boissons alcooliques ou fermentées dans toute l'étendue des cercles de Dikkil et des Adaëls.

n° 18

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 décembre 1935

Numéro JO  
n° 473 du 30/04/1936

Date du numéro  
30 avril 1936

### TEXTE INTÉGRAL

A l'article 2, supprimer les mots : « d'un à quinze jours de prison où d'un à cent francs d'amende », et remplacer par les mots : « d'un à cinq jours de prison où d'un à quinze francs d'amende ».